

par la maladie. Dans l'ensemble des compositions acadiennes, les complaintes ne sont pas nécessairement les plus nombreuses. Elles sont cependant celles qui ont le plus attiré l'attention des folkloristes. Celles que nous connaissons nous viennent d'un peu partout en Acadie. Certaines, telles Jérôme Maillet--le bûcheron écrasé par un arbre, Xavier Gallant--Le meurtrier de sa femme, Le frère mort de la fièvre et Les chasseurs de loups-marins ont connu une assez grande diffusion; elles comptent en effet parmi les plus connues de toutes les chansons acadiennes de composition locale.

Lorsqu'on considère les événements tragiques qui ont marqué l'histoire acadienne, notamment la Déportation, on s'attendrait à ce que la littérature orale, les complaintes surtout, en soient les témoins par excellence. Chose surprenante, aucune des complaintes qui nous soient parvenues ne traite de ce triste événement. Ceci fait contraste avec la littérature écrite où la thématique de la Déportation est quasi omniprésente.

C'est une préoccupation religieuse qui prédomine dans les complaintes. Ceci est surtout dû au fait que les personnes en cause sont généralement victimes de morts subites; le tourment du poète, et par extension de la communauté qu'il représente, est de savoir que ces personnes abruptement arrachées de ce monde trouvent leurs places au Paradis.

Cette inquiétude se manifeste davantage dans le cas des noyades. Ces accidents de la mer étaient aux yeux des gens d'autant plus tragiques que les victimes mouraient très subitement sans avoir eu le temps de se préparer spirituellement et, surtout, sans avoir eu le bonheur de recevoir le sacrement de la bonne mort. Selon l'enseignement de l'Eglise catholique, une personne qui décédait en état de péché mortel était condamnée à brûler dans les feux éternels ou à expier ses fautes dans le purgatoire pendant un certain temps, selon la gravité de ses péchés. Ce type d'angoisse ressort très clairement dans la complainte composée à la suite de la noyade du jeune pêcheur Joachim Arsenault, en 1897.

L'auteur fait dire à la victime:

O toi, cruelle mort,
 Tu m'affliges bien alors.
 Donne-moi donc le temps
 De recevoir les sacrements,
 C'était là mon désir
 Avant de mourir.
 Puisque c'est ma destinée,
 O de moi ayez pitié,
 Faites que je puisse, grand Dieu,
 De m'envoler vers les cieux.